

**Arrêté n° 2016-56 portant délégation de signature du Président
de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

*VU le Code de l'Education, et notamment son article L 712-2 ;
VU l'arrêté ministériel du 12 septembre 2013 portant
détachement de Mme Myriam BALIGAND-ROUX à l'Université
de Reims Champagne Ardenne à compter du 16 septembre
2013 ;*

ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence pour congés et d'empêchement de Mme BALIGAND-ROUX, Directrice des Ressources Humaines, délégation de signature est donnée à Madame Catherine NILLESSE, Directrice Adjointe des Ressources Humaines, à l'effet de signer les actes et décisions suivantes :

- Tout acte de gestion courante relatif à la gestion des Ressources humaines, à l'exception des actes individuels concernant la carrière des enseignants et des enseignants-chercheurs, (emploi des crédits de personnels, de vacation d'heures d'enseignement et engagements financiers tendant à la rémunération de travaux supplémentaires...)
- Contrats de travail d'une durée inférieure ou égale à trois ans, après validation de la décision de recrutement par le président (hors contrats d'une durée inférieure ou égale à six mois) et avis de la CCPANT pour les renouvellements.
- Ordres de mission et autorisation d'utilisation d'un véhicule personnel ou d'un véhicule de services à l'exception des personnels des composantes, congés et autorisations d'absence des personnels de la Direction des Ressources Humaines.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam BALIGAND-ROUX et de Madame Catherine NILLESSE, délégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle MANSUY, responsable du service des personnels enseignants, pour les congés de maladie ordinaires, les attestations relatives aux personnels enseignants, les bordereaux de mouvements de paie.
- Madame Josiane JANDIN, responsable du service des personnels BIATS, pour les congés de maladie ordinaires, les attestations relatives aux personnels BIATS, les bordereaux de mouvements de paie.

- Madame Aurélie MIGUET, responsable Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, pour les correspondances liées au recrutement.
- Madame Isabelle DERIS, responsable masse salariale, pour les attestations de coûts salariaux chargés et les bordereaux de mouvement de paie.
- Madame Catherine BRISSON-BERNAERT, responsable du service des formations et concours, tous les actes de gestion relatifs à la formation, les convocations et attestations relatives aux stages et concours, les attestations de présence.

Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement consultable sur le site Internet de l'Université.

Article 4 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la Rectrice de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction des délégués.

Fait à Reims, le 15 avril 2016

**Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne**



Guillaume GELLE



- Mis en ligne le : 20.04.2016
- Transmis à la Rectrice, chancelier des universités le : 20.04.2016